Informations de base

2005/0002(AVC) AVC - Procédure d'avis conforme (historique)	Procédure terminée
Industrie automobile: prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules, règlement 55 CEE/Nations Unies **Subject** 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
INTA Commerce international	BARÓN CRESPO Enrique (PSE)	15/03/2005

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2681	2005-10-11
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2715	2006-03-13

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/01/2005	Publication de la proposition législative initiale	COM(2005)0019	Résumé
23/09/2005	Publication de la proposition législative	11233/2005	Résumé
11/10/2005	Débat au Conseil		

13/10/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/01/2006	Vote en commission		Résumé
27/01/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0011/2006	
14/02/2006	Décision du Parlement	T6-0046/2006	Résumé
14/02/2006	Résultat du vote au parlement		
13/03/2006	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
13/03/2006	Fin de la procédure au Parlement		
04/07/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/0002(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/6/26234

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0011/2006	27/01/2006	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0046/2006	14/02/2006	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	11233/2005	23/09/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(2005)0019	28/01/2005	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2006/0444
JO L 181 04.07.2006, p. 0053-0110 Résumé

Industrie automobile: prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules, règlement 55 CEE/Nations Unies

2005/0002(AVC) - 28/01/2005 - Proposition législative initiale

OBJECTIF : permettre à la Communauté d'adhérer au règlement n°55 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'adoption de prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : Par la décision 97/836/CE du 27 novembre 1997 du Conseil, la CE est devenue partie contractante à l'accord révisé de 1958 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE/NU) et a adhéré à 78 règlements annexés à cet accord. Cette décision a pris effet le 24 mars 1998.

L'article 3 par. 3 de cette décision prévoit notamment que la Communauté peut décider d'appliquer un règlement auquel elle n'a pas adhéré au moment de son adhésion à l'accord révisé si le Conseil approuve ce règlement à la majorité qualifiée après avoir reçu l'avis conforme du Parlement européen.

Le règlement n°55 de la CEE/NU concernant l'adoption de prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules vise en particulier à supprimer les entraves techniques au commerce des véhicules à moteur entre les parties contractantes et à garantir un niveau élevé de sécurité lors de l'utilisation des véhicules. Bien que ce règlement ne fasse pas partie des règlements reconnus par la CE tels qu'énumérés à l'annexe II de la décision 97/836/CE, la Commission estime qu'étant donné l'évolution des exigences de la CEE/NU depuis cette époque, il est devenu souhaitable pour la Communauté d'y adhérer. Il est également prévu que le règlement en question soit incorporé au système de réception CE des véhicules à moteur.

L'objectif de la présente proposition est donc d'intégrer l'ensemble de ces prescriptions au nom de la Communauté.

Industrie automobile: prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules, règlement 55 CEE/Nations Unies

2005/0002(AVC) - 13/03/2006 - Acte final

OBJECTIF : permettre à la Communauté d'adhérer au règlement n°55 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'adoption de prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules.

ACTE PROPOSÉ : Décision 2006/444/CE du Conseil relative à l'adhésion de la Communauté européenne au règlement no 55 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'adoption de prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules.

CONTENU : le Conseil a adopté une décision approuvant l'adhésion de l'Union européenne au règlement n° 55 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) concernant l'adoption de prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicule. Ces prescriptions sont destinées à supprimer les entraves techniques au commerce des véhicules à moteur tout en garantissant un niveau élevé de sécurité.

Le règlement n° 55 est incorporé au système communautaire de réception des véhicules à moteur.

Industrie automobile: prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules, règlement 55 CEE/Nations Unies

2005/0002(AVC) - 23/09/2005 - Document de base législatif

Le Conseil a adopté une orientation commune en vue de l'adoption de décisions sur:

- l'adhésion de l'UE à l'accord de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE/NU) concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules Ces prescriptions visent à supprimer les entraves techniques au commerce des véhicules à moteur tout en garantissant un niveau élevé de sécurité (se reporter au résumé précédent).
- les autorisations de mise sur le marché de l'UE de pneumatiques rechapés si ceux-ci ont été fabriqués conformément aux exigences fixées par la CEE/NU (voir AVC/2004/0271).

Ces deux textes seront transmis au Parlement européen pour avis conforme.

Industrie automobile: prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules, règlement 55 CEE/Nations Unies

2005/0002(AVC) - 14/02/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Enrique **BARÓN CRESPO** (PSE, ES), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et donne son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil.